

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

03 janvier 2023

ÉTUDE D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LE RHÔNE : CNR DÉMARRE UNE CAMPAGNE GÉOTECHNIQUE SUR LES DEUX RIVES DU RHÔNE ENTRE L'AIN ET L'ISÈRE

Le contrat de concession du Rhône entre l'État et CNR, renouvelé par la loi « Aménagement du Rhône » promulguée en février 2022, prévoit d'étudier l'opportunité d'un nouvel aménagement hydroélectrique entre l'Ain et l'Isère. Dans ce secteur à potentiel de production hydroélectrique, l'État a demandé à CNR de rassembler et de présenter l'ensemble des éléments objectifs permettant de juger de l'intérêt de lancer ce projet de nouvel aménagement. C'est dans ce cadre qu'une première campagne de mesures et d'investigations de terrain va être réalisée en amont de la confluence du Rhône et de l'Ain de janvier au printemps 2023. Ces travaux sont indispensables pour accompagner le dossier de concertation et la consultation du public qui sera réalisée en 2023 sous l'égide de la CNDP.

Des opérations de reconnaissance pour caractériser la nature des sols

Dès le début de l'année 2023, c'est un chantier mobile qui parcourra une trentaine de points identifiés à proximité des berges du Rhône, sur les communes de Saint Romain de Jalionas, Loyettes et Leyrieu. Ces interventions de terrain auront lieu en deux phases :

- Dans un premier temps, des mesures géophysiques de reconnaissance seront réalisées à l'aide de capteurs déposés sur site. Les données enregistrées et compilées seront ensuite interprétées par les bureaux d'étude compétents.
- Dans un second temps, des forages géotechniques auront lieu. A cette fin, des matériels de reconnaissance tels que des sondeuses, des camions foreuses et des tarières mécaniques seront présents sur les périmètres de chantier.

Ces investigations visent à obtenir des informations sur les caractéristiques physiques et mécaniques des terrains étudiés ainsi que sur les conditions d'écoulement des eaux souterraines. D'autres inventaires en cours de réalisation et liés à l'étude de la biodiversité viendront compléter les données récoltées.

Le dialogue et la concertation au cœur du projet

Cette campagne de reconnaissance des sols s'inscrit dans un cadre réglementaire et de dialogue avec les agriculteurs dont les propriétés seraient concernées. Sur le terrain, un panneau d'information à destination des usagers sera implanté *in situ*, sur chaque point et à proximité des périmètres d'intervention.

Le dialogue, la concertation, la co-construction étant au cœur de l'action de CNR, le public pourra prendre connaissance des éléments de l'étude d'opportunité, poser ses questions et prendre part au débat sur le projet lors d'une phase ultérieure de participation réglementaire organisée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui se déroulera en 2023.



Plus d'informations sur <u>https://www.cnr.tm.fr/ingenierie/projet-damenagement-hydroelectrique-entre-lisere-et-lain/</u>

LES DATES CLÉS DU PROJET

Début 2022 : promulgation de la loi Aménagement du Rhône

Mi-2022 : engagement des études de faisabilité du projet

2023 : procédure de participation du public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat

Public (CNDP)

Début 2024 : positionnement de l'État

Si le projet est confirmé, les demandes d'autorisations nécessaires au démarrage des travaux aux autorités compétentes par CNR auront lieu à partir de 2024 pour une mise en service de la centrale hydroélectrique au plus tard en 2033.

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.